

**COMPTE-RENDU DE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 05 Mars 2020**

Nombre de membres dont le conseil municipal doit être composé : 19

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de pouvoirs : 1

L'an deux mille vingt, le 05 Mars à 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Anne-Marie DELAFOSSE, Maire :

NOM	Prénom	Présent	Absent	le cas échéant pouvoir donné à
DELAFOSSÉ	Anne-Marie	x		
POLLET	Florence	x		
BLEUZEN	Jean-Claude	x		
LECOMTE	Catherine	x		
MATTLE	Michel	x		
CONSEIL	Vincent		excusé	Donne procuration à Monsieur Michel MATTLE
GUEDIN	Nathalie	x		
DUVAL	Jacques	x		
AGUADO	Anthony	x		
JOLY	Sylvie	x		
DUJARDIN	André	x		
BOUREL- CASAERT	Isabelle	x		
LAMOTTE	Sébastien	x		
PREVOST	Ginette		Excusée	
GENESTE	Didier	x		
BÉNARD	Daniel		x	
PAMART	Ambroise	x		
HUET	Vincent	x		

Secrétaire de séance : Monsieur Michel MATTLE

A- ADOPTION DU PV DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Le procès-verbal du conseil municipal du 20 février 2020 est adopté à l'unanimité, aucune remarque n'étant faite.

Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir ajouter à l'ordre du jour une délibération :

- Annule et remplace la délibération 2019-056 : enfouissement réseau Allée de la Croix Cabot

B- ORDRE DU JOUR

Affaires générales :

1- Délibération : Adhésion Seine-Maritime Attractivité année 2019/2020

Le Département de la Seine-Maritime, a voté la création de « Seine-Maritime Attractivité » (SMA), afin de soutenir le développement local des territoires et leur activité touristique.

Considérant que SMA accompagne les collectivités sur les problématiques d'attractivité résidentielle, économique et touristique, qu'il s'agisse d'études, d'assistance à maîtrise d'ouvrage, d'appui au développement local et touristique, de promotion, marketing ou encore de recherche de financements européens.

Les missions de l'agence SMA sont réparties en trois grands pôles :

1. Pôle Administration /Finances
2. Pôle Développement
3. Pôle Promotion /Communication

Considérant les tarifs d'adhésion fixés en Assemblée Générale de SMA :

- 0.50 € par habitant (population municipale légale au 1er janvier de l'exercice concerné),
- Une somme de 1% du montant des travaux plafonnée à 2 500 € (facturée aux communes à l'issue des travaux)

Considérant qu'en cas d'adhésion de l'EPCI référent, la commune bénéficiera de la gratuité de l'adhésion.

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des 13 membres présents :

- ACCEPTE l'adhésion de la commune de Préaux à Seine-Maritime Attractivité
- ACCEPTE le versement d'une cotisation au titre de l'année 2019/ 2020
- AUTORISE le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,

Fait en séance les jour, mois et an susdits,

Affaires financières

2- Délibération : Effacement de réseau Allée de la Croix-Cabot Eff+EP-2019-0-76509-M2938

Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir annuler et remplacer la délibération 2019-056. De reprendre les mêmes termes, en modifiant simplement l'année, les travaux n'étant pas encore réalisés mais bien programmés par le SDE76.

Madame le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire **Eff+EP-2019-0-76509-M2938** et désigné « Allée de la Croix Cabot » dont le montant prévisionnel s'élève à 62 457.85€ TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 22 581.17€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil communal décide à 14 voix pour, 0 contre, et 0 abstention :

- **D'adopter** le projet ci-dessus ;
- **D'inscrire** la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2020 pour un montant de 22 581.17€ TTC ;
- **De demander** au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- **D'autoriser** Madame le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.

3- Délibération : Adoption du compte de gestion du receveur municipal

Madame le Maire informe l'assemblée que le percepteur n'a pas fourni son compte de gestion, il subsiste un manquement sur l'intégration d'une écriture d'ordre près de la Trésorerie.
De ce fait, Madame le Maire propose que la délibération suivante soit adoptée lorsque l'écriture sera intégrée et que le compte de gestion sera en parfaite concordance avec le compte administratif.
A l'heure où ce compte-rendu est rédigé, l'écriture est intégrée dans le compte de gestion de la Trésorerie.

Madame le Maire procurera de manière dématérialisée le compte de gestion aux élus.

Madame le Maire fait lecture du Compte de Gestion 2019 provisoire.

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales
- L'instruction budgétaire et comptable M14
- Les rapports du Maire et du Trésorier

Considérant :

- Qu'il y a lieu de se prononcer sur le compte de gestion 2019 tenu par le trésorier,
- Qu'il a entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,
- Que les résultats portés sur le compte administratif et le compte de gestion 2019 sont identiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à 14 voix pour, 0 contre et 0 abstention :

- D'adopter le compte de gestion provisoire du receveur municipal de l'exercice 2019.

Madame Pollet intègre la séance à 19h15.

Monsieur Geneste intègre la séance à 19h21

4- Délibération : Adoption du compte administratif

Madame le Maire présente à l'assemblée le compte administratif de l'année 2019.

Vu :

- Le CGCT et notamment ses articles L 612-12, L 612-13, relatifs au vote du compte administratif,
- L'instruction budgétaire M14,
- Les rapports du Maire et du Trésorier

Le Maire s'étant retirée de la salle, le Conseil municipal, sous la présidence de Jean-Claude BLEUZEN, adopte à 15 voix pour, 0 contre et 0 abstention le compte administratif qui se présente comme suit :

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Prévu : 2 364 930, 00 €
Réalisé : 974 250, 81 €

Restes à réaliser : 1 219 708,00 €
RECETTES
Prévu : 2 287 982,70€
Réalisés : 1 395 011,50€

Restes à réaliser : 449 089,00 €

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Prévu : 1 647 774,00 €
Réalisé : 1 176 600,60 €

RECETTES :

Prévu : 1 262 330,00 €
Réalisé : 1 339 424,14 €

EXCEDENT : 162 823.54 €

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2019

Investissement : 420 760,69 €
Fonctionnement : 162 823,54 €
Résultat global d'investissement : 497 707,99€
Résultat global de fonctionnement : 548 267,56€

5- Délibération : Restes à réaliser

Madame le Maire présente les Restes à réaliser à l'assemblée.
A l'unanimité, le conseil municipal adopte les restes à réaliser ci-dessous

RESTE A REALISER 2019 AU 31/12/2019 POUR BP 2020

COMPTES		RESTES CA	RAR
DEPENSES			
2183-1011	BATIMENTS		1 827,00
2313-1011			7 800,00
TOTAL		9 724,00	9 627,00
VOIRIE ET RESEAUX DIVERS			
2041512-1012			4 835,00
2152-1012			2 000,00
2313-1012			760,00
238-1012			6 000,00
TOTAL		13 604,81	13 595,00
MATERIEL			
2158-1014			5 130,00
2184-1014			5 200,00
2188-1014			1 350,00
TOTAL		1 102,80	11 680,00
TERRAINS			
2118-1017			8 784,00
TOTAL		8 784,00	8 784,00
RESERVE INCENDIE			
2118-1023			474,00
2313-1023			50 000,00
TOTAL		50 474,00	50 474,00
MARE RUE DU TOUR DE PREAUX			
2313-1025			4 600,00
TOTAL		4 600,00	4 600,00
AMENAGT GOUBERT			
2313-1026			22 500,00
TOTAL		22 500,00	22 500,00
AMENAGT RTES RONCHEROLLES ET ECOLES			
2041512-1027			28 000,00
2313-1027			3 500,00
2318-1027			1 031 528,00
238-1027			35 420,00
TOTAL		1 098 448,92	1 098 448,00
TOTAL DEPENSES		1 219 838,53	1 219 708,00
RECETTES			
RESERVE INCENDIE			
1323-1023			10 000,00
TOTAL		10 000,00	10 000,00
AMENAGT RTES RONCHEROLLES ET ECOLES			
1323-1027			259 089,00
1641-1027			180 000,00
TOTAL		939 089,00	439 089,00
TOTAL RECETTES		949 089,00	449 089,00

Monsieur AGUADO intègre la séance à 19h50.

6- Délibération : Affectation du résultat

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales
- L'instruction budgétaire et comptable M14

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat à la section de fonctionnement de l'exercice 2019.
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent d'investissement de :	497 707.99 €
- Un déficit des restes à réaliser de :	770 619.00 €
Soit un besoin de financement de :	272 911.01 €

Versement à la section d'investissement (1068) : 272 911.01 €
Un excédent de fonctionnement reporté de : 548 267.56 €
Soit un excédent de fonctionnement à inscrire au compte 002 : 275 356.55 €

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	272 911.01 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) EXCEDENT	275 356.55€
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) EXCEDENT	497 707.99€

7- Délibération : participation transport scolaire

Madame le Maire informe l'assemblée que les services de la Région ont modifié leurs tarifs relatifs au transport scolaire. Il convient donc d'annuler la délibération 2020-003. Et propose de voter la participation scolaire suivante pour les élèves allant au Collège de secteur (Collège Lucie Aubrac à Isneauville).

Le tarif régional pour les familles ayant un quotient familial jusqu'à 500€ se voient appliquer le tarif de 60€, les familles avec un coefficient supérieur le tarif de 120€ leur est appliqué.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide, à l'unanimité d'octroyer l'aide suivante :

- Le montant de 60€ soit appliqué aux familles ayant un QF <500€
- Le montant de 65€ soit appliqué aux familles ayant un QF >500€

Madame Bourel quitte la séance à 20h00, en remerciant Madame le Maire pour son mandat.

Affaires scolaires, périscolaires et jeunesse

8- Classe découverte : classe de CE1 et CE2

Madame le Maire fait part à l'assemblée que les classes de CE1 et CE2 envisagent une classe découverte les 22 et 23 juin 2020 à Bois-Guilbert.

Les enseignantes demandent si la Mairie et/ou le Département peuvent contribuer financièrement à cette classe découverte.

Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à solliciter le Département afin que ce dernier octroie une subvention.